

RELIGION, DROIT ET ÉTAT.

INTERFERENCE, INTERSECTION ET INTERFACE

Liberté de religion et laïcité au Canada : analyse des discours légaux eu égard au cas du kirpan sikh dans les écoles publiques québécoises

Marie-Ève MELANSON

Résumé : Cet article présente deux approches différentes d'encadrement de la liberté de religion et d'application du principe de laïcité au Canada, à partir de l'analyse des argumentaires légaux exposés à la Cour suprême du Canada lors du procès sur le port du kirpan sikh dans les écoles publiques québécoises (2006). Le but est de souligner l'existence d'un dilemme, en ce qui concerne la régulation du religieux au pays, opposant liberté de religion et intérêt public. La première partie dresse le portrait du contexte social et politique ayant conduit aux débats entourant le port du kirpan dans les écoles. La seconde cerne l'importance des symboles religieux pour les sikhs orthodoxes et la troisième présente une analyse des argumentaires des parties défenderesse et demanderesse. Cette dernière nous permet de montrer les divergences dans les approches en conflit. La première approche, objective, accorde une importance prépondérante au caractère social de la religion, alors que la seconde, subjective, accorde une importance prépondérante au caractère personnel de la religion. Finalement, la quatrième partie analyse le jugement rendu par la Cour suprême et vise à montrer qu'un accommodement à l'égard du port du kirpan est indispensable pour assurer le droit à l'éducation publique.

Mots clés : kirpan, école publique, laïcité, liberté de religion, accommodement raisonnable, Cour suprême du Canada

Comment le juge délimite-t-il les frontières entre croyants et non-croyants ? Une analyse wébérienne de la liberté de religion en droit canadien

Bertrand LAVOIE

Résumé : En s'appuyant sur une lecture du sociologue classique Max Weber, l'auteur défend l'idée selon laquelle la jurisprudence actuelle concernant le droit à la liberté de religion au Canada présente des analyses contradictoires, partagées entre une conception personnelle et généreuse du religieux fondée sur la sincérité du croyant et une conception plus attentive à une dimension sociale et encadrante de cette même croyance religieuse. La mise en lumière d'une jurisprudence contradictoire est motivée par une analyse sociologique de la frontière symbolique entre les croyants et les non-croyants, frontière régulée de manière normative par la Cour suprême du Canada. Cet article propose ainsi une réflexion sur l'actualité de la liberté de religion au Canada, où des impératifs de sécurité semblent devenir déterminants dans la mise en œuvre d'une approche plus restrictive de cette liberté fondamentale.

Mots clés : liberté de religion, définition juridique de la religion, Max Weber, droit canadien et religion

Liberté de religion, accommodements raisonnables et neutralité religieuse de l'État : les fluctuations de la jurisprudence de la Cour suprême du Canada

José WOEHLING

Résumé : Dans cet article, l'auteur cherche à montrer que, s'il est vrai que la Cour suprême a adopté en 2004 et en 2006, avec les arrêts *Amselem* et *Multani*, des interprétations de la liberté de religion qui ont pu faire penser qu'elle accordait à ce droit une prééminence indue sur les autres droits et libertés et qu'elle facilitait exagérément la réclamation d'accommodements en matière religieuse, les décisions adoptées par la Cour après 2009 permettent de dissiper ces craintes. En effet, la Cour suprême a confirmé ce que des décisions plus anciennes avaient déjà montré, à savoir qu'elle était prête à limiter la portée de la liberté de religion et de l'obligation d'accommodement lorsqu'elle l'estimait nécessaire, que ce soit pour des raisons d'intérêt général ou pour concilier la liberté de religion avec d'autres droits et libertés. Par ailleurs, en interprétant le contenu et la portée de la liberté de religion, la Cour tient compte du principe de neutralité religieuse de l'État (ou principe de laïcité), qu'elle considère comme l'un des éléments constitutifs de la liberté de conscience et de religion elle-même.

Mots clés : liberté de conscience et de religion, laïcité, accommodements raisonnables, neutralité religieuse de l'État

La Cour suprême du Canada et la liberté de religion : regard religiologique sur un parcours sinueux

Jean-René MILOT

Résumé : Déterminer à quoi s'étend le droit à la liberté de religion, cela suppose qu'on a une certaine idée de ce qu'est la religion. Cet article se propose d'examiner l'évolution de la conception du religieux dans quelques jugements marquants de la Cour suprême du Canada. On tentera d'esquisser un parallèle entre le parcours juridique du plus haut tribunal du pays et le parcours religiologique dans l'exploration de l'objet et du sujet religieux. Bien distincts dans leurs assises épistémologiques et méthodologiques, ces deux parcours empruntent peu l'un à l'autre de façon consciente. Pourtant, ils produisent des résultats en bonne partie convergents quand il s'agit de reconnaître l'évolution constante du fait religieux et de son positionnement dans un État laïque au sein d'une société sécularisée, État et société tous deux encore marqués par l'empreinte du christianisme sur le droit et maintenant exposés à un religieux ethnoconfessionnel pluriel inédit.

Mots clés : religion, sémiotique, objet religieux, sujet religieux, multiculturalisme, sécularisation

Le débat sur la Charte québécoise de la laïcité : un brouillage produit par la diversité des conceptions du rapport entre espace public et espace civique

Gille GAUTHIER

Résumé : L'objectif de cet article est d'analyser comment le rapport entre l'espace public et l'espace civique a été pris en compte, explicitement et implicitement ainsi que de manière diversifiée, dans le débat sur la Charte québécoise de la laïcité proposée dans le projet de loi no 60 du gouvernement du Québec en 2013 et en 2014, et en quoi la confusion conceptuelle ainsi produite a embrouillé le débat. Il s'agit d'abord de faire voir en quoi la relation entre les concepts d'« espace

public » et d'« espace civique » est au cœur du débat sur la Charte. Dans un second temps seront identifiées et recensées les diverses conceptions de ce rapport mises en avant dans les interventions lors du le débat. Finalement sera développée l'idée que cette pluralité, en conférant au débat un grand éclatement, a eu pour effet de l'embrouiller.

Mots clés : Charte québécoise de la laïcité, laïcité, débat public, espace public, espace civique

La légalisation du pluralisme religieux : la normativisation du paradigme des grandes religions mondiales au sein du programme Éthique et culture religieuse au Québec

Kornel ZATHURECZKY et Jack LAUGHLIN

Résumé : L'enseignement du pluralisme religieux au sein du programme Éthique et culture religieuse (ÉCR) dans les écoles publiques québécoises permet de mieux comprendre les fonctions possibles de la loi et de l'État dans la citoyenneté multiculturelle, mais aussi leurs conséquences pour la légitimité des intérêts des citoyens religieux. Nous soutenons qu'avec l'appui des tribunaux canadiens, le pluralisme normatif véhiculé par le programme ÉCR restreint le sens de la reconnaissance de soi à un idéal de citoyenneté étatique dans lequel les identités religieuses sont, au pire, effacées, et, au mieux, accommodées selon une hégémonie bienveillante. Cette situation met en évidence les tensions inhérentes aux sociétés pluralistes ; nous avançons que leur résolution par le moyen de l'enseignement religieux étatique crée une zone d'indistinction agambenienne. Le dispositif utilisé par l'enseignement religieux pour atteindre un tel objectif est une forme de discours sur les grandes religions du monde qui sape l'autorité de normativités religieuses jugées contraires à une théologie implicite de pluralisme, mais est-ce que l'enseignement religieux encourage ou est-ce qu'il affaiblit la citoyenneté autonome ?

Mots clés : Éthique et culture religieuse (ÉCR), grandes religions du monde, multiculturalisme, interculturalisme, Agamben, zone d'indistinction

L'objection de conscience pour motifs religieux : un impossible défi démocratique

Claude PROESCHEL

Résumé : La question de l'objection de conscience connaît depuis une vingtaine d'années une évolution en ce qui a trait à ses formes et à leurs implications sur le plan social. Longtemps demeurée une demande individuelle, elle paraît aujourd'hui, au moins dans certaines de ses manifestations, relever de la volonté de remettre en cause des normes communes au nom d'un droit naturel supérieur. La demande d'objection de conscience est utilisée pour refuser une évolution générale de celui-ci et des normes sociales dans leurs interactions avec ce dernier dans un domaine où certaines normes, en particulier des normes religieuses, ont très longtemps été entérinées par le droit. Nous souhaitons fonder notre réflexion sur un exemple contemporain : la demande émise, lors du récent débat français autour du mariage pour tous, quant à la mise en place d'une possible clause de conscience pour les officiers d'état civil ne souhaitant pas célébrer d'union homosexuelle.

Mots clés : objection de conscience, droit, morale, éthique, démocratie

Le statut juridique des femmes musulmanes d'Israël à travers l'expérience du divorce : statique ou dynamique ?

Pascale FOURNIER et Victoria SNYERS

Résumé : En Israël, les questions du mariage et du divorce relèvent de la compétence exclusive des cours et tribunaux propres à chaque groupe religieux jugeant selon sa propre loi religieuse. En revanche, il est permis de s'adresser au tribunal civil pour toutes les autres questions relatives au statut personnel et pour des questions accessoires au divorce (par exemple la pension alimentaire, la garde des enfants, etc.). Dès lors, les femmes musulmanes qui traversent l'expérience du divorce dans ce pays sont inévitablement soumises à un entrecroisement de normes religieuses et de lois civiles. Or, il est souvent reproché aux lois religieuses d'être discriminatoires à l'égard des femmes, ce qui conduit certains auteurs à défendre l'introduction d'un mariage civil en Israël comme « échappatoire » à la sphère religieuse. À travers la question de la place et de l'impact des normes religieuses dans la société civile, nous nous intéresserons directement à la façon dont ces femmes musulmanes vivent cette situation juridique grâce à une étude de terrain menée en Israël auprès de femmes musulmanes ayant fait l'expérience du divorce.

Mots clés : femmes musulmanes, Israël, religion, divorce, mariage

La montée de l'intégrisme religieux au Proche-Orient : l'État libanais sous l'emprise des groupes confessionnels

Roy JREIJRY

Résumé : Constitué de dix-huit communautés religieuses, l'État libanais, créé en 1920, n'en adopte aucune, mais confie tous les domaines du droit privé et des statuts personnels à leurs autorités respectives. Mettant fin à quatorze ans de conflit civil, les accords de Taëf (1989) prévoient, entre autres, « l'abolition progressive du communautarisme » comme « objectif national essentiel qui nécessite que tout soit mis en œuvre pour l'exécuter selon un plan par étapes ». Vingt-cinq ans après leur entrée en vigueur, les réformes liées à ce point n'ont jamais été mises en œuvre et leur réalisation paraît de plus en plus utopique aux yeux des défenseurs d'un État non confessionnel. Cet article a pour but de montrer, à travers l'observation et l'analyse des rapports entre les institutions étatiques et les acteurs publics durant une période déterminée (2010–2015), comment la montée et la radicalisation de l'identité religieuse dans la région (et, par conséquent, au Liban) a affaibli davantage le rôle de l'État au profit des communautés confessionnelles et de leur repli.

Mots clés : Liban, confessionnalisme, laïcité, fédéralisme, régime confessionnel

L'État indien et le statut « spirituel » d'Auroville

David BRÊME

Résumé : Comment s'est articulée la relation entre l'État de droit et les hétérodoxies minoritaires en Inde ? Cet article propose de se pencher sur le cas d'étude de la communauté internationale d'Auroville, où l'État indien est intervenu législativement par une ordonnance provisoire, puis au moyen d'une loi en 1988 : l'Auroville Foundation Act. Auroville est située au sud-est de l'Inde, au Tamil Nadu, près de Pondichéry. Un débat eut lieu entre députés pour déterminer si la nature d'Auroville était spirituelle ou religieuse et il fut statué qu'il s'agissait d'une communauté spirituelle non religieuse (Minor,

1999). Auroville, un écovillage agroforestier, a été fondé en 1968 par la Française Mirra Alfassa (1878–1973) – connue sous le nom de « la Mère » –, qui l'a défini par une charte. Cet article développera les analyses de Robert Minor portant sur des enjeux de la relation de l'État indien à Auroville et soulignera la portée nationale et internationale qu'avait « la Mère » pour des représentants de l'État indien.

Mots clés : Auroville, Inde, droit constitutionnel, spirituel, religieux, la Mère, Sri Aurobindo, Indira Gandhi, *Bharat Mata*
